



Nom de domaine prit par une société sans que je puisse le renouveau

Par **topcrea**, le **08/02/2012** à **03:07**

Bonjour,

J'ai payé un nom de domaine pour un an chez un fournisseur (qui ne faisait pas l'hébergement) et j'ai payé l'hébergement de mon site chez un autre fournisseur pour une durée d'un an.

J'ai perdu contact avec eux juste avant que l'année soit écoulée, et je n'ai pas renouveler mon contrat de domaine.

Mon nom de domaine a été repris par une société de noms de domaines, dont j'ai pu voir le nom grâce au service WHOIS d'internet.

Sachant que mes fournisseurs du nom et de l'hébergement auraient pu me contacter par lettre, j'ai la question suivante :

Est-il utile que je porte plainte, sous-entendu : Aurais-je une chance de voir aboutir ma plainte ?

PS :

je ne pouvais plus contacter mes fournisseur du nom de domaine et de l'hébergement, afin de prolonger mon nom de domaine pour l'année suivante, car je ne pouvais plus accéder à ma boîte de réception hotmail, dans laquelle j'avais leurs noms et leurs références, mais ils auraient pus me contacter par lettre.